



Sprechnotiz

Zwischenbilanz Bilaterale I Schweiz-EU

Es gilt das gesprochene Wort

Datum

3. November 2008

Michael Ambühl, Staatssekretär im Eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten EDA

Manchmal ist das Ende einfach der Anfang von der anderen Seite, wie Karl Valentin einmal treffend sagte. Die Europapolitik ist dafür ein gutes Beispiel: Das Ende des schweizerischen Beitrittsversuchs zum Europäischen Wirtschaftsraum EWR, das heisst das **Nein gegen das EWR-Abkommen** vor 16 Jahren, war Anfang und Geburtsstunde der Bilateralen Abkommen I.

Nach dem EWR-Nein war es notwendig, zumindest in bestimmten zentralen Bereichen durch sogenannte „**sektorelle“ Abkommen** für die Schweizer Wirtschaft einen diskriminierungsfreien Zugang zum EU-Markt zu sichern.

Dieser Marktzugang ist für unsere Wirtschaft entscheidend. Denn die EU ist mit Abstand der **wichtigste Absatzmarkt** der Schweiz. Zwei Drittel unserer Exporte gehen in den EU-Raum. Ein wirtschaftlicher Austausch im Umfang von 1 Milliarde CHF findet zwischen der Schweiz und der EU statt – jeden Tag notabene. Und jeden Tag überqueren 700'000 Personen die Grenze CH – EU.

Nur wenige Monate nach dem EWR-Nein schlug die Schweiz der EU Verhandlungen in 16 Bereichen vor. Vor dem Hintergrund des von der Schweiz abgelehnten EWRs war dies der EU zuviel. Man einigte sich auf Verhandlungen in **sieben Bereichen**.

Diese sieben Dossiers wurden miteinander **verknüpft**. Das heisst: Sie wurden parallel verhandelt und gemeinsam unterzeichnet und in Kraft gesetzt. Und würde einer der Verträge aus diesem Paket gekündigt, würden auch die übrigen sechs automatisch ausser Kraft treten.

1999, wurde nach vier Jahren Verhandlung ein Paket von sieben Abkommen unterzeichnet. Am 1. Juni 2002 traten diese Abkommen gemeinsam in Kraft. Eines der Abkommen, die Personenfreizügigkeit, wurde für eine anfängliche **Dauer von sieben Jahren** eingeführt (vgl. Art. 25, Abs. 2, FZA). Diese sieben Jahre sind am 31. Mai 2009 um. Bis dann kann die Schweiz entscheiden, ob sie das Abkommen nach dieser Anfangsphase weiterführen will oder nicht.

Wie Sie wissen, findet die **Abstimmung** über die Weiterführung der Personenfreizügigkeit sowie über deren Ausdehnung auf Bulgarien und Rumänien am **8. Februar** 2009 statt. Aufgrund der genannten juristischen Verknüpfung der Abkommen entscheidet diese Abstimmung somit ebenso über die Weiterführung der übrigen sechs Abkommen des Vertragspakets (vgl. Art. 25, Abs. 4, FZA).

Es handelt sich bei dieser Abstimmung also, das kann man ohne Übertreibung sagen, um eine europapolitische **Grundsatzentscheidung**.

Damit ist der richtige Zeitpunkt für eine wirtschaftliche **Zwischenbilanz** gekommen. Nach 6½ Jahren haben wir erste Erfahrungen über die Auswirkungen der Bilateralen I gesammelt. Wobei in verschiedenen Abkommen die Übergangsfristen erst kürzlich abgelaufen sind. Darum sprechen wir hier und heute ja auch von einer Zwischenbilanz.

Die zuständigen **Fachämter haben** die einzelnen Abkommen untersucht. Diese Arbeiten werden in Form einer Artikelreihe der „Volkswirtschaft“ publiziert. Zum Freizügigkeitsabkommen haben wir zwei Sichtweisen von Aussenstehenden: eine Analyse des Think Tanks Avenir Suisse sowie die Studie von Peter Stalder, Ökonom der Schweizerischen Nationalbank.

Zuerst ein paar Worte darüber, was nicht eingetreten ist.

Die Abstimmung und Einführung der Bilateralen I wurde von zahlreichen Bedenken und **Befürchtungen** begleitet. Ich zitiere aus den „Infomaterialien“ der damaligen Gegner der „grenzenlosen Freiheiten der Bilateralen Verträge“:

- „Sie berauben unsere Sozialwerke“
- „Sie füllen unsere Gefängnisse“
- „Sie ersticken unsere Alpenluft“
- „Sie fressen unsere Jobs“. Befürchtet wurde eine Masseneinwanderung, die zu einer Erhöhung der Arbeitslosigkeit führen würde. Die Gegner prophezeiten, dass es nach Ablauf der Übergangsfristen in der Schweiz 300'000 Arbeitslose geben würde.

Befürchtungen über Befürchtungen, doch: Was ist tatsächlich passiert? Eine erste Schlussfolgerung in unserer heutigen Bilanz ist: Die Befürchtungen sind nicht eingetreten. Konkret:

- Die **Arbeitslosigkeit** ist konjunkturbedingt von unter 4% auf 2,4% im September dieses Jahres gefallen, das sind weniger als 100'000 Arbeitslose. Dabei blieb die Arbeitslosenquote von Schweizer und Schweizerinnen immer deutlich unter derjenigen der Ausländer und sank auch stärker.
- Die Mehrkosten für die Sozialversicherungen fielen **deutlich tiefer** aus, als erwartet. Die Personenfreizügigkeit ist sogar insofern vorteilhaft, als mehrheitlich jüngere und gut qualifizierte Personen zuwandern. Diese gehören zu einer Kategorie von Erwerbstägigen, die weniger riskieren, arbeitslos zu werden. Sie verbessern das Verhältnis zwischen Aktiven und Rentnern. EU-Staatsangehörige zahlen mehr Beiträge in die schweizerischen Sozialwerke AHV/IV ein, als sie Leistungen beziehen. Kurz: Sie helfen derzeit netto mit, unsere Sozialwerke zu finanzieren.
- Der Ausländeranteil an der **Kriminalität** hat sich seit 2002 nicht auffällig entwickelt: Er ist stabil geblieben und ging seit 2003 leicht zurück - obwohl der Ausländeranteil an der Bevölkerung im gleichen Zeitraum stetig zugenommen hat.
- Und was die **Lastwagenlawine** betrifft: Seit 2000 hat die Zahl der alpenquerenden Lastwagen um 10% abgenommen – während sich diese Zahl vorher alle zehn Jahre verdoppelt hatte. Dank des Landverkehrsabkommens konnte der Wachstumstrend der Transitfahrten gestoppt und umgekehrt werden. Ohne dieses Abkommen – so die Berechnungen – wären 2006 400'000 zusätzliche Lastwagen über die Alpen gefahren!

Gewisse Ängste sind verständlich. Die sektorelle, bilaterale Öffnung gegenüber Europa ist natürlich auch mit einem Wandel verbunden; einem **Strukturwandel** der uns bisweilen anstrengt und herausfordert. Aber wir haben uns mit den Bilateralen I keineswegs einem unkontrollierten Prozess geöffnet. Wir haben vielmehr einen bewussten Wandel zugelassen, der unser Land wirtschaftlich nachhaltig weiterbringen wird.

Mit den bilateralen Abkommen werden Rahmenbedingungen geschaffen, welche den Standort Schweiz stärken und für die Schweizer Firmen in wichtigen Bereichen bessere Wettbewerbsbedingungen schaffen. Dadurch wurden Wohlstand und Arbeitsplätze gesichert und geschaffen. Solch **stabile und bewährte Rahmenbedingungen** sind in Zeiten einer unsicheren Wirtschaftsentwicklung erst recht wichtig.

Bevor Staatssekretär Gerber Ihnen die wirtschaftsrelevanten Ergebnisse der diversen Analysen vorstellt, möchte ich noch folgende **politische Einschätzung** der Bilateralen vornehmen.

Die EU hat immer wieder betont, die Schweiz sei in den bilateralen Abkommen **zu gut weg gekommen**: Sie kennen den Vorwurf, dass die Schweiz Rosinen picke. Das ist natürlich nicht so. Sie betreibt - neben ihren vertraglichen Verpflichtungen - auch eine solidarische, partnerschaftliche Europapolitik. Ich denke etwa

- an den Bau der **Alpentransversalen** Lötschberg und Gotthard, die wir als verantwortungsbewusstes europäisches Transitland bauen,
- an den **Kohäsionsbeitrag** zu Gunsten der neuen EU-Staaten,
- oder an unsere **Flüchtlingspolitik** während der Balkankriege.

Der Vorwurf des erfolgreichen Rosinenpickens von Seiten des Verhandlungspartners kann natürlich auch als Kompliment verstanden werden. Das heisst nichts anderes, als dass die Schweiz gut verhandelt hat. Ich bin im übrigen auch der Meinung, dass die Bilateralen generell eine sehr **erfolgreiche Interessenpolitik** der Schweiz in Europa darstellen – aber natürlich nicht auf Kosten des Vertragspartners:

- Dieser bilaterale Ansatz erlaubt ein **schriftweises Vorgehen**: Anliegen und Probleme werden in klar umgrenzten, eben sektoriellem Abkommen, gelöst und geregelt.
- Der bilaterale Ansatz ermöglicht zudem eine Mischung von Zusammenarbeit und Marktoffnung einerseits sowie von eigenen Lösungen andererseits, die sich von EU-Regelungen unterscheiden. Anders gesagt: Der bilaterale Weg ermöglicht einen - für die Schweiz vorteilhaften - „policy mix“ von **Eurokompatibilität** und **Eurokompetitivität**.
- Und zentral in einer **direkten Demokratie**: Eine Mehrheit der politischen und wirtschaftlichen Organisationen und eine Mehrheit der Bevölkerung tragen den bilateralen Weg mit. Wie dies die fünf europapolitischen Abstimmungen seit dem Jahr 2000 gezeigt haben.

Zum Schluss noch ein Wort zu den **Folgen einer Ablehnung** der Personenfreizügigkeit in der Volksabstimmung – nicht aus wirtschaftlicher, aber aus juristischer Sicht. Denn ich stelle fest, dass hier noch Missverständnisse kursieren:

- Wie Sie wissen, hat die Bundesversammlung 1999 im Bundesbeschluss zu den Bilateralen I festgelegt, dass über die Weiterführung in einem referendumsfähigen Bundesbeschluss entschieden wird. Das heisst: Das Volk soll diesbezüglich das letzte Wort haben. Und der Entscheid des Volkes gilt. Entscheidet das Volk am 8. Feb. gegen die Weiterführung und Ausdehnung der Personenfreizügigkeit, wäre der Bundesrat **verpflichtet**, diesen Entscheid der Nicht-Weiterführung der EU mitzuteilen und damit das Abkommen zu **kündigen**.
- Sechs Monate nach der offiziellen Information (Notifikation) der EU über die Nicht-Verlängerung würde dann das Abkommen über die Personenfreizügigkeit automatisch ausser Kraft treten – und mit ihm auch die übrigen sechs Abkommen der Bilateralen I. Dieser Prozess ist so im Personenfreizügigkeitsabkommen vorgesehen (vgl. Art. 25).

Über die Konsequenzen eines Neins kann man also **nicht spekulieren**. Ich bin aber zuversichtlich, dass es nicht soweit kommt. Die Schweizerinnen und Schweizer haben ja bereits eine gewisse Übung in der Beurteilung des Freizügigkeitsabkommens: Sie haben diese Öffnung bereits zweimal als vorteilhaft eingeschätzt und genehmigt: nach der Volksabstimmung über die Bilateralen I 2000 und noch einmal in der Abstimmung über die Ausdehnung der Personenfreizügigkeit auf die 2004 beigetretenen EU-Staaten.

Damit übergebe ich das Wort an Jean-Daniel Gerber.

Jean-Daniel Gerber, Directeur du Secrétariat d'État à l'économie SECO au Département fédéral de l'économie, DFE

Si l'on peut vraiment parler de **succès**, aujourd'hui, en brossant le tableau des Bilatérales, c'est parce que les deux Parties qui ont négocié ces accords ont pertinemment choisi les domaines dans lesquels elles savaient qu'elles pouvaient tirer le meilleur profit.

Les Bilatérales I sont constituées d'**accords classiques d'ouverture de marchés**. Dans un certain sens, cela vaut même pour la recherche, dont l'accord règle la participation de la Suisse aux Programmes de recherche de l'UE.

Avant que je n'aborde les accords en particulier, quelques mots-clés, tout d'abord, sur les **effets, en général**, de l'ouverture bilatérale :

- **Les nouvelles perspectives de marché** : de nouveaux débouchés pour conclure des affaires se sont en effet ouverts, pour les entreprises suisses, confrontées jusqu'alors à des marchés cloisonnés. Il s'agit des marchés de l'agriculture, du trafic aérien, des transports terrestres et des marchés publics.
- **La concurrence** : les entreprises étrangères ont désormais accès au marché suisse, ce qui augmente évidemment la pression de la concurrence à l'intérieur du pays. Cela entraîne des gains de productivité, lesquels favorisent, à leur tour, une hausse des salaires réels sur l'ensemble de l'économie. Une baisse des prix profite aux entreprises et aux consommateurs.
- **Un marché du travail ouvert** : la libre circulation des personnes s'est révélé être le moteur principal de l'économie suisse. La libre circulation permet aux Suisses de se faire embaucher dans un État de l'UE, un aspect qui fait, de plus en plus, bonne figure dans un plan de carrière. La libre circulation permet surtout aux entreprises suisses de recruter, dans l'ensemble de l'Union, le personnel dont elles ont besoin, ce qui contribue essentiellement à renforcer notre place économique.
- **Les économies réalisées** : grâce à la suppression des entraves techniques au commerce, autrement dit, grâce à la simplification des règles de conformité pour la mise sur le marché des produits industriels, des économies d'envergure sont devenues possibles dans le commerce des marchandises.

Une ouverture des marchés publics est profitable à l'économie en général. Mais pas forcément à chacun des acteurs de cette économie. Ceux qui, jusqu'ici, étaient protégés de la concurrence internationale, ont néanmoins subi, eux aussi, la pression générale. Mais cette pression a été gérable et elle le demeure, y compris sur le marché du travail. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous tenons fermement aux mesures d'accompagnement, qui permettent de lutter contre la sous-enchère salariale. Et nous allons encore améliorer l'application de ces mesures : il est notamment prévu d'augmenter de 20 % le nombre des contrôles, ce qui les fera passer à 27 000 par an.

J'en viens maintenant aux accords en particulier.

La libre circulation des personnes

- L'immigration de main-d'œuvre en provenance de l'UE a nettement soutenu la **croissance de l'économie**, ces dernières années. Nous estimons que la libre circulation a contribué à l'augmentation du produit intérieur brut (PIB); celui-ci va de manière constante dépasser le niveau sans accord d'au moins 1%, ce qui représente 4 à 5 milliards de francs.
- L'immigration s'est faite en fonction des besoins de l'économie : les travailleurs de l'UE qui viennent en Suisse, dans leur majorité, sont **qualifiés**, voire **très bien qualifiés**, sur le plan professionnel. Durant la phase de croissance que nous venons de traverser, les entreprises ont eu moins à se plaindre du manque récurrent de main-d'œuvre. Grâce à la libre circulation, nous sommes bien outillés pour recruter la meilleure main-d'œuvre possible dans la compétition internationale – on parle de « *war for talents* ». Cette position de force se manifeste dans le choix que font nombre d'entreprises en venant s'établir dans notre pays.

- La forte croissance du taux d'occupation, observée ces dernières années, n'aurait pas été possible sans l'ouverture du marché du travail. Durant ces quatre dernières années, 250 000 emplois ont été créés en Suisse. L'accord sur la libre circulation permet donc de **maintenir les emplois et d'en créer de nouveaux**.
- Le **chômage, lui, a reculé** de manière significative, ces trois dernières années, même s'il n'est pas retombé au niveau très faible de 2000-2001. Je laisse ouverte la question de savoir si le recul du chômage a été quelque peu freiné par une concurrence accrue sur le marché du travail. D'autres facteurs ont également joué un rôle durant cette même période (ouverture mondiale des marchés des biens de consommation, salaires minimaux, etc.). Nous partons toutefois du principe qu'on peut exclure une montée du chômage structurel en raison de la libre circulation. En effet, grâce à leurs qualifications professionnelles, les travailleurs immigrés donnent un coup de fouet à l'activité économique et à l'emploi.

Suppression des entraves techniques au commerce

- Un accord important, lui aussi, sur le plan économique. La reconnaissance mutuelle des prescriptions et des examens pour la mise sur le marché des produits industriels permet aux entreprises suisses de livrer leur production dans l'UE de manière plus simple, plus rapide et de réduire leurs frais. Les **économies** réalisées par les entreprises exportatrices peuvent être évaluées entre 0,5 et 1 % de la valeur du produit, ce qui représente entre 250 et 500 millions de francs par année.
- Grâce à la suppression des entraves techniques au commerce, nos entreprises augmentent leur **capacité concurrentielle**. Le commerce des marchandises, directement concerné par l'accord, a ainsi enregistré une croissance beaucoup plus soutenue. L'accord couvre un volume d'exportation chiffré à 47 milliards de francs.
- Enfin, bien évidemment, les consommateurs suisses profitent de **produits meilleur marché** en provenance de l'UE, puisque un des facteurs de coût a été écarté.

Marchés publics

- Les entreprises suisses bénéficient d'un **meilleur accès** aux marchés publics de l'Union européenne. Ce marché représente un volume annuel total de 1500 milliards d'euros.
- Néanmoins, les entreprises pourraient **exploiter davantage** le potentiel offert par l'ouverture des appels d'offres, en particulier si on parvient, sur le plan international, à simplifier les procédures.
- Une concurrence accrue, en Suisse, en raison de l'ouverture des marchés publics, ne plaît pas à certains acteurs, qui ne voient pas avec plaisir les autres venir « marcher sur leurs plates-bandes », mais cette concurrence devrait forcément réjouir le **contribuable**, puisque les acquisitions publiques sont plus avantageuses.
- L'accord a favorisé la **transparence** et la **concurrence** dans la soumission des mandats des marchés publics, même si, chez nous comme ailleurs, le secteur de la construction est encore bien cloisonné. L'industrie des biens d'investissement et les prestataires de service sont les secteurs qui profitent avant tout de l'accord.

Agriculture

- Les Bilatérales n'ont ouvert le marché agricole que partiellement. Cependant, depuis l'entrée en vigueur de l'accord, les **exportations** agricoles vers l'UE ont **doublé**, passant de 2,3 à 4,6 milliards de francs, ce qui démontre le potentiel de ce secteur.
- Le passage vers le libre échange s'est fait de manière progressive pour les produits fromagers : les **exportations de fromage** vers l'UE ont connu une nette croissance, ces dernières années, puisqu'elles ont augmenté de 4,6 % par an, en moyenne. En 2007, première année où l'ouverture du marché était totale, nous avons exporté du fromage dans l'Union pour une valeur de plus de 440 millions de francs.
- Les consommateurs suisses, eux aussi, profitent des **prix avantageux** du parmesan ou du camembert et ont **davantage de choix**, à des prix qui ne sollicitent pas trop leur porte-monnaie.

Participation aux programmes de recherche

- Lorsqu'il s'agit de répartir les moyens à disposition dans l'Union, les chercheurs suisses font bonne figure et se situent au-dessus de la moyenne. La Suisse est en effet **gagnante, avec un retour des fonds supérieur à 100 %**. En d'autres termes, le soutien financier à des projets de recherche développés par des chercheurs en Suisse dépasse la participation financière de la Suisse aux programmes de l'UE.
- Ce sont, en premier, les **hautes écoles** (Ecole polytechnique fédérale et universités) qui bénéficient des fonds. Un quart des financements européens sont allés à des entreprises, en particulier à des **PME**, qui sont de plus en plus dépendantes de la mise en réseau des capacités de recherche.
- L'intégration de la Suisse dans l'espace de recherche européen favorise l'émergence et l'échange de savoir-faire spécialisé, autrement dit de **technologie et d'innovation**. Cela contribue fortement à renforcer le potentiel de croissance. Selon une enquête, plus la moitié des participants au programmes interrogés estiment que les résultats des projets de recherche ont débouché concrètement sur de nouveaux produits ou de nouveaux services. Un tiers des sondés ont prévu ou escomptent une augmentation de leur chiffre d'affaires.

Transports terrestres

- L'accord sur les transports terrestres constitue un des piliers de la politique suisse des transports, caractérisée par le **transfert** des marchandises de la route vers le rail. En signant l'accord, l'UE a accepté, de fait, le prélèvement de la **RPLP**, la redevance poids-lourds liée aux prestations. En 2006, un quart des recettes de la RPLP provenaient de transporteurs étrangers, ce qui représente plus de 400 millions de francs. Sans cet argent, le financement des infrastructures ferroviaires (NLFA) – et donc la politique de transfert de la route au rail – seraient mis en péril.
- Le relèvement à 40 tonnes de la limite des poids-lourds a permis de réduire le nombre de kilomètres parcourus et généré un gain de productivité, ce qui a eu un effet bénéfique sur les capacités concurrentielles de l'économie. Il faut considérer la charge supplémentaire due à l'introduction de la RPLP comme une **taxe permettant de couvrir les coûts** occasionnés par le transport routier selon le principe du pollueur-payeur. En ce sens-là, elle est justifiée.

Transport aérien

L'ouverture des marchés aériens a constitué un défi face à la crise qui a frappé les compagnies aériennes après l'attentat du 11 septembre. Depuis la conclusion d'un accord sur le transport aérien, les passagers profitent de nouvelles destinations et de nouveaux modèles tarifaires plus avantageux. Ceci est évidemment tout bénéfice pour les hommes d'affaires et pour les entreprises actives sur les marchés internationaux, la place économique suisse étant **plus facile d'accès par la voie des airs**. Toutefois, il est difficile de quantifier le phénomène.

L'analyse des Bilatérales laisse apparaître qu'il existe encore des **possibilités d'améliorer** le réseau des accords et leur fonctionnement : dans le domaine des produits agricoles, il faudrait encore écarter certains obstacles qui entravent l'accès au marché. Dans la collaboration à la recherche, il s'agit de réduire certaines contraintes administratives. Enfin, dans les marchés publics, il faut également explorer de nouvelles possibilités, sur le plan procédural, permettant d'ouvrir davantage les marchés.

Si l'on tire le bilan, il est évident que les effets des Bilatérales I sont largement positifs. Nos observations et nos connaissances recoupent les expériences acquises sur le terrain par les **acteurs économiques**. Je pense en particulier aux résultats d'une enquête réalisée cet été par *economiesuisse* et l'Union patronale suisse :

- Plus de 80 % des sondés considèrent la politique européenne actuelle de la Suisse, donc les accords bilatéraux, comme adéquate et décisive pour notre pays.
- 99 % sont d'avis que la poursuite de la libre circulation des personnes est vitale pour l'économie suisse dans son ensemble.

Pour terminer, j'aimerais encore jeter un regard sur l'avenir. La croissance économique suisse va sans doute subir un ralentissement en raison de la crise financière internationale. Le **taux de chômage**, lui, va remonter – et je tiens à le souligner – non pas à cause de la libre circulation des personnes, mais en raison de ce développement conjoncturel.

Nous ne prévoyons pas que l'immigration de ressortissants de l'UE pèsera de manière particulière sur le chômage.

- Premièrement, **moins d'emplois à disposition, moins de migrants** : l'immigration diminue dès lors que se raréfie la demande de l'économie.
- Deuxièmement, les travailleurs de l'UE qui sont venus en Suisse ces dernières années étaient, dans l'ensemble, **qualifiés** à hautement qualifiés sur le plan professionnel. Il s'agit en majorité de personnes **jeunes** et **mobiles**. On sait, par expérience, que plus de la moitié d'entre elles repartent après quelques années. Cette catégorie de personnes est dès lors moins touchée par le chômage et ces travailleurs sont davantage prêts à quitter la Suisse s'ils doivent chercher un nouvel emploi.

Mais une chose est sûre : il y aura tout de même des ressortissants de l'UE qui tomberont au chômage en Suisse. Et, bien entendu, ils auront **droit aux allocations**, pour autant qu'ils aient cotisé suffisamment – comme c'est le cas pour les Suisses.

Un point est essentiel : les Bilatérales – et en particulier la libre circulation – renforcent la place économique suisse et elles ont fait leurs preuves. C'est précisément lorsque l'évolution de l'économie est incertaine que des **conditions-cadres stables**, qui règlent l'accès au marché, prennent toute leur signification. Ce serait une erreur, dans une phase d'insécurité comme celle que nous traversons, de perdre son sang-froid et de mettre en jeu la base de nos relations économiques avec l'Union. Restons *cool*.

Pour reprendre le mot de certains économistes : les marchés sont comme les parachutes. Ils ne fonctionnent que quand ils sont ouverts. L'image est d'autant plus parlante que notre vol traverse actuellement des turbulences économiques.